

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

DELIVRANCE INFORMATISEE DES PERMIS : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document a été soumis par la Suisse qui assure la présidence du groupe de travail du Comité permanent sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques .
2. À sa 16<sup>e</sup> session (CoP16, Bangkok, 2014), la Conférence des Parties a adopté la décision 16.54, *Délivrance informatisée des permis*, à l'adresse du Comité permanent, comme suit :

*Le Comité permanent élargit le mandat de son groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques afin qu'il puisse accomplir les tâches suivantes :*

- a) *collaborer avec le Secrétariat CITES pour préparer des propositions de financement relatives au développement de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES ;*
  - b) *travailler avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations pertinentes pour s'assurer que les permis électroniques CITES sont conformes aux règles et normes internationales en matière de commerce ;*
  - c) *collaborer avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE pour perfectionner le système EPIX (système d'échange d'informations sur les permis électroniques) afin qu'il puisse être utilisé comme mécanisme d'échange pour les permis et certificats électroniques CITES et pour mettre à la disposition des Parties, dans les régions en développement, un système clés en main de délivrance informatisée des permis CITES ;*
  - d) *travailler avec le Secrétariat CITES pour garantir que l'outil CITES est mis à jour selon les besoins ; et*
  - e) *appuyer la participation au groupe de travail des pays en développement Parties à la CITES.*
3. Au moment de la rédaction du présent document, la composition du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques comprend la Suisse qui en assure la présidence, l'Afrique du Sud, le Bélarus, le Brésil, le Canada, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, le Mexique, Monaco, les Philippines, le Portugal, Singapour, la Thaïlande, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Viet Nam, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le PNUE-Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC), l'Organisation mondiale des douanes et l'American

---

*Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

Watch Association (AWA). La Convention internationale pour la protection des végétaux a manifesté son intérêt pour y participer en tant qu'observatrice.

#### Propositions de financement relatives au développement des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES

4. Le Président du groupe de travail, avec l'aide du Secrétariat, continue à approcher des donateurs potentiels, y compris le secteur privé, afin d'obtenir un soutien financier pour les pays en développement qui souhaitent mettre en œuvre des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES.
5. Le Président du Groupe de travail et le Secrétariat ont également entamé des discussions avec les ministères chargés de la mise en place de guichets uniques<sup>1</sup> nationaux afin de vérifier si une assistance est disponible pour que les organes de gestion CITES développent des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. Les nouveaux systèmes seraient alors inclus dans des environnements de guichet unique. Une telle collaboration a été établie par exemple au Brésil, où l'organe de gestion est un membre du comité de mise en œuvre du guichet unique brésilien, et au Mozambique où des discussions ont eu lieu avec la société SGS qui est chargée par le Gouvernement d'administrer son guichet unique et de développer un système de délivrance informatisée des permis CITES pour inclusion au guichet unique national.
6. La notification n° 2015/056 a informé les Parties de l'achèvement d'un projet financé par la Belgique, la France et la Suisse, avec l'assistance du Secrétariat et du PNUE-WCMC, visant à développer des services Web<sup>2</sup>. Ces nouveaux services Web permettent aux Parties d'extraire, entre autres, les noms scientifiques et les noms communs des espèces, ainsi que le numéro de l'annexe correspondante, depuis la Liste des espèces CITES<sup>3</sup> directement vers les listes CITES nationales ou les permis et certificats électroniques CITES. En outre, la Liste des espèces CITES et Species+ peuvent maintenant servir de bases de données master. Les Parties à la CITES, les services des douanes et d'autres entités impliquées dans les travaux liés à la Convention peuvent maintenant mettre à jour les listes nationales d'espèces CITES en temps opportun, ce qui permet d'éviter la duplication des efforts, de réduire les erreurs de nomenclature, et d'assurer que l'information sur les permis et certificats CITES est correcte. L'information sur ces services Web est disponible sur le site Web du PNUE-WCMC<sup>4</sup>.
7. La Suisse soutient également la poursuite du développement du système PNUE-WCMC d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX - Electronic Permit Information Exchange) pour qu'il joue un rôle de registre central et de conduit pour les permis et certificats CITES. Un tel registre central faciliterait la validation des données des permis CITES par les autorités et les agents des douanes, et fonctionnerait comme un conduit pour l'échange d'information sur les permis et sur les permis électroniques entre les systèmes de délivrance de permis informatisés développés par les Parties. La Suisse encourage d'autres Parties à soutenir le projet ainsi qu'à y participer.

#### Projet franco-suisse pour une informatisation complète du commerce CITES

8. Les douanes et les organes de gestion CITES de la France et de la Suisse développent actuellement des services Web qui permettront l'échange de permis électroniques entre les systèmes de délivrance informatisée des permis des deux pays. Ce projet pilote vérifiera la possibilité de mettre en œuvre des procédures d'importation et d'exportation entièrement dématérialisées dans les environnements des guichets uniques nationaux respectifs. La France et la Suisse prévoient de rendre ce projet pilote fonctionnel au cours de l'année 2016.

---

<sup>1</sup> *Un guichet unique désigne un système permettant aux opérateurs qui participent au commerce et au transport de communiquer des informations et documents normalisés à un seul point d'entrée afin de satisfaire à toutes les formalités requises en cas d'importation, d'exportation et de transit. Si les informations se trouvent sur un support électronique, les données individuelles ne doivent être soumises qu'une seule fois (CEFACT-ONU Recommandation N° 33 La mise en place d'un guichet unique pour rendre plus efficaces les échanges d'informations entre les opérateurs commerciaux et l'Administration.*  
[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec33/rec33\\_trd352f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec33/rec33_trd352f.pdf)

<sup>2</sup> *Les services Web sont des systèmes de logiciels conçus pour permettre l'interopérabilité entre les machines sur un réseau.*

<sup>3</sup> Voir : <http://checklist.cites.org>

<sup>4</sup> Voir : <http://api.speciesplus.net/>

## Collaboration avec les organisations concernées

9. Une étroite collaboration se poursuit avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), en particulier en ce qui concerne la façon dont le développement de systèmes de traçabilité pour les espèces CITES peut être aligné avec les travaux liés aux systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. De plus amples informations relatives aux discussions avec le CEFACT-ONU sur le développement possible de normes qui soutiendraient les systèmes de traçabilité sont disponibles dans le document SC66 Doc. 34.1.
10. Le Secrétariat a également rencontré l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour discuter des révisions du modèle de données de l'OMD et de la façon dont ces révisions pourraient avoir une incidence sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. Ces réunions ont eu lieu en marge de l'atelier régional conjoint de l'OMD sur la gestion des risques, qui s'est tenu à Malacca (Malaisie) du 6 au 10 avril 2015, et de l'atelier de l'APEC sur les meilleures pratiques douanières relatives au trafic des espèces sauvages qui s'est tenu les 22 et 23 août 2015 à Cebu ( Philippines). Lors de ces réunions, le Secrétariat a été invité à s'exprimer sur le développement des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES.
11. Des réunions avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ont également eu lieu afin de discuter d'une éventuelle collaboration, en particulier en ce qui concerne le développement des certificats et permis électroniques pour le commerce. La CIPV développe actuellement un système volontaire pour l'échange électronique de certificats phytosanitaires qui présente de nombreux points communs avec le travail sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. La CIPV discute par exemple du développement éventuel d'une plate-forme centrale qui faciliterait l'échange des certificats phytosanitaires électroniques, ce travail pouvant certainement intéresser les Parties à la CITES, en particulier dans le contexte de la discussion sur le développement d'EPIX (Electronic Permit Information eXchange) décrit ci-dessous.
12. Des discussions se poursuivent avec le PNUE-Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (PNUE-WCMC) sur le développement d'EPIX afin d'aider les Parties à échanger des permis et certificats CITES et de fournir aux douanes un moyen d'ajouter des informations à des permis électroniques. EPIX sera développé à l'avenir comme la plate-forme centrale pour l'échange des permis dans le projet franco-suisse visant à vérifier la faisabilité de l'informatisation complète du commerce CITES comme décrit ci-dessus. De plus, les discussions sur EPIX peuvent bénéficier des enseignements tirés du projet de la CIPV pour le développement d'une plate-forme centrale.
13. Le projet conjoint avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présente un intérêt particulier. Il vise à intégrer les lignes directrices énoncées dans l'Outil CITES de délivrance informatisée des permis dans le Système douanier automatisé (SYDONIA<sup>5</sup>). Le projet permettra de développer un module spécifique dans SYDONIA ainsi que des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES prêts à être utilisés par les pays en développement. SYDONIA est conforme aux normes qui guident le développement d'environnements de guichet unique, et est actuellement utilisé dans plus de 90 pays en développement. La fourniture d'un module de SYDONIA spécifique et d'un système de délivrance informatisée de permis CITES devrait grandement aider les pays en développement souhaitant automatiser leurs procédures à donner et recevoir des permis et certificats CITES.

## Garantie d'actualisation de l'Outil CITES lorsque cela est nécessaire

14. Le Secrétariat suit et participe, le cas échéant, aux discussions de la Data Model Project Team (DMPT) qui est l'organe technique de gestion du modèle de données de l'OMD. En suivant de près les travaux de la DMPT, le Secrétariat veille à ce que les révisions et actualisation du modèle de données de l'OMD n'aient pas d'incidences négatives sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. La participation du Secrétariat à la DMPT assure également que toute révision de la résolution 12.3 (Rev. CoP16), *Permis et certificats*, soit prise en compte dans le modèle de données de l'OMD.

---

<sup>5</sup> SYDONIA est un système de gestion de douanes automatisé qui couvre la plupart des procédures de commerce extérieur. Le système traite les manifestes, les déclarations de douane, les procédures de comptabilité, le transit et les régimes suspensifs. Pour plus d'informations sur SYDONIA, voir <http://www.asycuda.org/>

## Recommandations

15. Le Comité permanent est invité à examiner les informations fournies dans le présent rapport.
16. Le Comité permanent est également invité à examiner :
  - a) une recommandation à la Conférence des Parties lors de sa 17<sup>e</sup> session pour que celle-ci demande au Comité permanent d'étendre le mandat du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques afin qu'il travaille en collaboration avec le Secrétariat de la CITES dans le but de :
    - i) continuer à développer le système EPIX d'échange d'informations sur les permis électroniques en tant que registre central des permis et certificats CITES afin de faciliter la validation des données des permis CITES par les autorités CITES et les agents des douanes ;
    - ii) travailler avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en collaboration avec le Secrétariat, afin de poursuivre le développement du module de la CITES dans SYDONIA et d'aider les Parties à la CITES à l'utiliser, à travers la mise en place de projets communs ;
    - iii) élaborer des programmes conjoints de renforcement des capacités avec le Centre du commerce international (ITC), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'Accord sur la facilitation du commerce ;
    - iv) travailler avec la Convention sur la protection des végétaux (CIPV) au développement de documents électroniques relatifs au commerce ; et tirer des leçons des efforts de la CIPV pour élaborer un certificat phytosanitaire électronique basé sur les normes CEFACT-ONU ;
    - v) publier les résultats et les enseignements tirés du projet pilote mené par la France et la Suisse pour informatiser entièrement le commerce CITES sur le site Web de la CITES ;
    - vi) communiquer avec les principaux ministères nationaux responsables du développement d'environnements de guichet unique pour faire connaître la CITES, et vérifier la disponibilité d'un soutien financier pour aider les organes de gestion CITES à développer des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES ;
    - vii) suivre le travail liés au développement de systèmes de traçabilité des spécimens d'espèces CITES afin de faciliter leur harmonisation avec les permis et certificats CITES ; et
    - viii) Continuer à travailler avec le CEFACT-ONU, l'OMD et d'autres organisations compétentes afin de veiller à ce que l'Outil CITES de délivrance informatisée des permis reste conforme aux normes du commerce international.